

Conseil d'administration

335^e session, Genève, 14-28 mars 2019

GB.335/INS/14/7

Section institutionnelle

INS

Date: 27 mars 2019

Original: anglais

QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Septième rapport supplémentaire: composition du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin

1. A sa 330^e session (juin 2017), le Conseil d'administration a désigné 12 membres gouvernementaux titulaires et 8 membres gouvernementaux suppléants pour siéger au Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin, pour une période de trois ans, dans les limites de leur mandat au Conseil d'administration¹, conformément à l'article III du Statut du Centre².
2. Le Chili ayant remplacé l'Argentine en tant que membre titulaire du Conseil d'administration le 1^{er} janvier 2019, son siège au Conseil du Centre est devenu vacant.

¹ Documents [GB.330/INS/3](#); [GB.330/INS/3/Add.\(Rev.\)](#).

² L'article III, paragraphe 2, dispose que:

Le Conseil comprend:

[...]

c) vingt-quatre membres désignés par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail parmi ses propres membres; douze parmi les membres du groupe gouvernemental, dont six parmi les représentants des dix Membres de l'Organisation internationale du Travail dont l'importance industrielle est la plus considérable; six parmi les membres du groupe des employeurs; six parmi les membres du groupe des travailleurs. Ces membres sont désignés pour une période de trois ans, dans les limites de leur mandat au Conseil d'administration du Bureau international du Travail;

[...]

3. Sur proposition du groupe des Amériques, le groupe gouvernemental a proposé que le Paraguay occupe le siège de membre titulaire laissé vacant et que le Chili occupe le siège de membre suppléant en lieu et place du Paraguay.

Projet de décision

4. *Le Conseil d'administration nomme le Paraguay membre gouvernemental titulaire et le Chili membre gouvernemental suppléant du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin, pour la durée restante du mandat du Conseil d'administration (2017-2020).*